

Relevé des Délibérations
de la Commission de la Recherche de l'Université Paris-Saclay
du 3 février 2021 - 9 heures
exclusivement en visioconférence

Pour information : 26 membres présents et 6 représentés sur 40 membres en exercice et un invité avec droit de vote.

Le 3 février 2021, la Commission de la Recherche de l'Université Paris-Saclay régulièrement convoquée le 22 janvier 2021, s'est réunie par visioconférence.

Dûment constaté que les membres présents et représentés formaient la majorité en exercice et pouvaient donc valablement délibérer, la séance a été ouverte par Monsieur T. DORÉ, Vice-Président de la Commission de la Recherche de l'Université Paris-Saclay à 9 heures 05.

Membres CR	Avait donné pouvoir	Invités
V. BALEDENT (de 9h29 à 11h42) P. CHASTANG (jusqu'à 12h19) V. CROS D. DOLFI (jusqu'à 11h56) T. DORÉ C. DOUARCHE (à partir de 9h57) P. FOURY-LEYLEKIAN (représentée son suppléant P. GUENOUN) M. ISORE (jusqu'à 11h56) H. KATZ S. KERDINE ROMER (représentée par sa suppléante J. SHYKOFF) T. LAHAYE (et sa suppléante L. CORRIAS - jusqu'à 9h55) K. LE BARBU-DEBUS F. LE GUEL P. LESOT D. MARTIN-TOURNIER D. MIKA (jusqu'à 12h09) D. MORINI (à partir de 11h) O. NUSSE (et sa suppléante A-M. PRET) K. OLAUSSEN X. PAOLETTI (de 9h21 à 11h55) J. PERICAUD S. PETIT P. ROUSSEL CHOMAZ A. TANGUY (de 9h19 à 9h44 puis reconnexion à 11h40) N. TOUZE I. TURBICA Excusée : N. De NOBLET	J-Y. BERTHOU donne pouvoir à T. DORÉ R. COSSARD donne pouvoir à J. PERICAUD S. PERSONNAZ donne pouvoir à H. KATZ S. RETAILLEAU donne pouvoir à X. PAOLETTI (jusqu'à 11h55) P-H. ROMEO donne pouvoir à T. DORÉ L. WILLEMEZ donne pouvoir à P. LESOT	Invité de droit : O. CHOURROT Invités : M-A. AMORIM M. BEAUDOUIN-LAFON A. BENNACEUR B. BOST B. BOURDON B. BOURGUIGNON M. BRESSON N. CARRASCO S. CHARREIRE-PETIT P. CHAVEL S. COHEN-KAMINSKY C. COLMELLERE A. COSTANTIN S. DESCOTES-GENON T. DI GIOIA C. DUVAUX-PONTER R. FISCHMEISTER O. GICQUEL M. GUIDAL J-S. JOLY J-P. HERMIER S. LACOUR P. LECOEUR P-G. LEMARIE-RIEUSSET J-P. MAHY V. MARTINET H. MULLER P. NOIROT S. POMMIER C. ROGEL-GAILLARD J. SEMPERE (représenté par L. BELLIER)

- Ordre du Jour -

- 9h05
 - I. Approbation du CR de réunion du 1^o décembre (**pour décision**) (CR-2021-001)
- 9h10
 - II. Budget recherche 2021 au périmètre composantes : répartition finale hors contrats doctoraux (**pour information**) et répartition des contrats doctoraux (**pour validation**) (CR-2021-002)
- 9h25
 - III. Budget recherche 2021 au périmètre Idex : examen des propositions issues du CoDireV dans le cadre fixé par le CA et le CodirE (**pour validation**) (CR-2021-003)
- 9h45
 - IV. Budget recherche périmètre composantes 2022 *et seq* : état des lieux de l'instruction (**pour information**)
- 10h
 - V. Présentation des deux UMS Tefor (CR-2021-004) et Cithera (**pour validation**) (CR-2021-005)
- 10h45 – pause
- 11h00
 - VI. Présentation des directions d'appui à la recherche de l'UPSaclay : Direv et Maison du doctorat (**pour information**)
- 11h50
 - VII. Changement des DU des unités Micalis (M. Noirot) (CR-2021-006) et Chimie et modélisation pour la biologie du cancer (CMBC, Mme Mahuteau-Betzer) (CR-2021-007) (**pour avis**)
- 11h55
 - VIII. Demande de changement d'unité d'affectation de B. Billiald (**pour avis**) (CR-2021-008)
- 12h00
 - IX. Examen des demandes d'ADR (**pour avis**) (CR-2021-009)

Configuration HDR seuls

- 12h05
 - X. Examen des demandes d'inscription à l'HDR (**pour avis**) (CR-2021-010 & CR-2021-011)

Commission de la recherche du conseil académique
de l'Université Paris-Saclay
Séance du 3 février 2021
Délibération n°CR-2021-001

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2020
P.jointes : Procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2020

La Commission de la recherche du conseil académique de l'Université Paris-Saclay,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-4 et suivants ;

Vu le décret n°2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts, notamment l'article 17 des statuts ;

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 2 mars 2020 portant élection de Madame Sylvie RETAILLEAU présidente de l'Université Paris-Saclay ;

Considérant ce qui suit :

En application de l'article 16.2 de son règlement intérieur, la commission de la recherche est appelée lors de chacune de ses séances à approuver le procès-verbal de la séance précédente.

Après en avoir délibéré,

Article premier : APPROUVE le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2020

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Nombre de membres en exercice :	41
Votants :	26
Refus de participer au vote :	
Pour : à l'unanimité	
Contre :	
Abstention :	

Visa de la Présidente



MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
ACADEMIE DE VERSAILLES
N/Réf. : 2020-079

COMMISSION DE LA RECHERCHE PARIS-SACLAY
PROCES-VERBAL
- Séance du 1^{er} décembre 2020 -
✎ exclusivement en visio-conférence ✎

N° 6

→ Approuvé en séance du 3 février 2021 (à l'unanimité)

INVITES DE DROIT :

• **Présents ou représentés :**

O. CHOURROT, DGSA de l'Université Paris-Saclay,
S. RETAILLEAU, Présidente de l'Université Paris-Saclay (avec droit de vote de 9h23-12h05).

MEMBRES :

• **Présents ou représentés :**

T. DORÉ, Vice-président de la Commission Recherche,
V. BALEDENT, J-Y. BERTHOU (jusqu'à 12h31), R. COSSARD (jusqu'à 12h), V. CROS,
C. DOUARCHE (représentée par son suppléant M. CHENEAU) (jusqu'à 12h55), P. FOURY-
LEYLEKIAN (et son suppléant P. GUENOUN), M. ISORE, H. KATZ, S. Kerdine ROMER
(et sa suppléante J. SHYKOFF), T. LAHAYE (et sa suppléante L. CORRIAS), K. LE BARBU-
DEBUS, F. LE GUEL, P. LESOT, D. MARTIN-TOURNIER, D. MIKA (et son suppléant J-M. CORSI),
D. MORINI (et sa suppléante N. De NOBLET), O. NUSSE, K. OLAUSSEN, X. PAOLETTI
(9h33 - 12h), J. PERICAUD, S. PERSONNAZ, S. PETIT, B. ROBILLARD (jusqu'à 12h20),
P. ROUSSEL CHOMAZ (jusqu'à 11h03), A. TANGUY (jusqu'à 12h45), N. TOUZE, I. TURBICA,
L. WILLEMEZ.

INVITES :

• **Présents ou représentés :**

M-A. AMORIM, E. AUGÉ, M. BEAUDOUIN-LAFON, B. BOST, B. BOURGUIGNON, M. BRESSON,
N. CARRASCO, S. CHARREIRE-PETIT, M. CHENEAU, C. COLMELLERE, F. COTTIN,
S. DESCOTES-GENON, T. DI-GIOIA, E. FATTAL, R. FISCHMEISTER, Y. GAUDIN, O. GICQUEL,
F. GONNET, M. GUIDAL, J-P. HERMIER, S. LACOUR, P-G. LEMARIE-RIEUSSET, A. LEVRAT,
J-P. MAHY, V. MARTINET, D. NERON, L. PARMANTIER, C. ROGEL-GAILLARD, J. SEMPERE.



ORDRE DU JOUR

I.	Approbation du CR de réunion du 21 octobre (pour décision)	3
II.	Création d'objets interdisciplinaires à l'UPSaclay : état des lieux	3
III.	Budget recherche 2021 au périmètre « composantes » :	5
1.	Propositions de principe sur les enveloppes budgets fédérations, accueil des nouveaux arrivants PR, accueil de chercheurs étrangers, valorisation, enveloppe de réserve	5
2.	Propositions de principe pour les ERM	7
3.	Examen des simulations pour les récurrents des unités (deux enveloppes)	8
4.	Discussion de la répartition entre enveloppes selon le budget global alloué à la recherche pour 2021 (pour décision)	10
5.	Discussion sur les objectifs pour les années suivantes	12
IV.	Demande de changement d'unité d'affectation de Madame M. JACQUEY (pour avis)	13
V.	Demande de modulation de service de Monsieur N. ENRIQUEZ (pour avis)	14
VI.	Validation de deux changements de directeurs d'unités (pour avis)	14
VII.	Informations :	15
1.	Sur les résultats de l'appel région Chaires B. Pascal	15
2.	Sur différents points relatifs à la science ouverte	16
VIII.	Examen d'un cas particulier de demande d'autorisation d'inscription à l'HDR sans doctorat (pour décision de principe)	17
IX.	Examen des demandes d'ADR (pour avis)	18
X.	Examen des demandes d'inscription à l'HDR (pour avis)	18

- La séance est ouverte à 9 heures 05, sous la présidence de T. DORÉ -

T. DORÉ constate que le quorum est atteint.

C. DIOGO annonce les pouvoirs donnés pour la présente réunion :

M. VUILLEMEZ donne pouvoir à M. LESOT ;
Mme KATZ donne pouvoir à Mme PERSONNAZ ;
Mme PERICAUD donne pouvoir à M. CROS.

T. DORÉ sollicite l'inscription à l'ordre du jour d'éventuelles questions diverses. Il indique qu'il en a une à traiter, pour sa part, dont il fera mention ultérieurement.

I. Approbation du CR de réunion du 21 octobre (pour décision)

→ Sous réserve de la prise en compte des modifications apportées en séance, le compte rendu de la réunion du 21 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

II. Création d'objets interdisciplinaires à l'UPSaclay : état des lieux

T. DORÉ indique que 41 réponses sont parvenues à l'Université dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'intérêts.

Deux dossiers sont encore en cours d'examen

Une première sélection de 20 projets a été effectuée. Le Conseil Académique (CAC) a rendu son avis en date du 2 juillet. Il y a eu ensuite une information individualisée aux porteurs de projets et aux *Graduate Schools* (GS), avec l'établissement d'un calendrier, ainsi que l'élaboration de principes généraux sur la méthode d'évaluation et les modalités d'accompagnement.

La sélection finale des projets s'est ensuite effectuée sur la base d'un avis argumenté sur les trois volets « recherche », « formation » et « valorisation du projet ».

Pour chaque projet présélectionné, seront mis en place :

- un comité d'accompagnement/suivi, composé des GS concernées et des VPs recherche-formation-relations entreprises/international ;
- un SEAB spécifique composé de C/EC/E indépendants (entre 4 et 8 membres, 50 % internationaux proposés par le projet et validés par le CODIR). Ce comité aura pour objectif d'évaluer, avec visite et rapport/recommandations sur la base d'un cahier des charges de l'université, des attentes de l'AMI et des critères spécifiques à travailler par chaque projet, à partir des recommandations émises lors de la présélection.

Début octobre, les porteurs de projets ont été contactés. Des recommandations ont été faites à ces derniers, incluant ce que chaque projet pouvait attendre après arbitrage, en ordre de grandeur selon le type de projet et ce qui est attendu au moment de l'évaluation.

Entre septembre 2020 et mi-2021, il conviendra en outre de mettre en œuvre :

- un accompagnement par le comité de suivi, comprenant un travail préparatoire en amont de la visite du SAB, ainsi que l'allocation d'un financement pour aider au montage et à la venue du SEAB ;

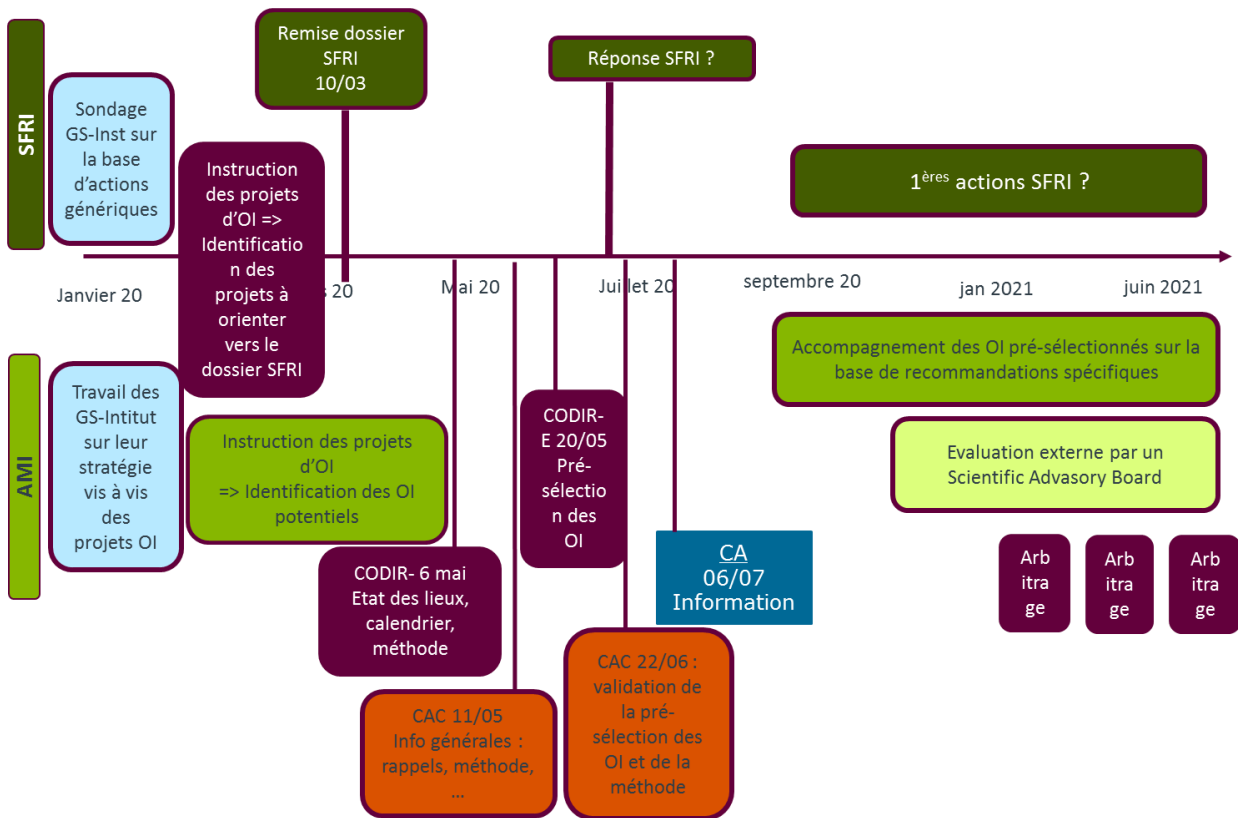
- l'adoption de calendriers pouvant être très différents selon la maturité des projets (présentation détaillée du projet en anglais prévue, ainsi qu'une présentation au SEAB).

Entre fin 2020 et mi-2021, il est prévu d'effectuer une visite. Le SEAB devra également rendre son rapport.

L'arbitrage final par l'Université s'effectuera en plusieurs vagues, qui s'échelonneront entre janvier, avril et juin 2021.

Il aboutira à la création d'un programme interdisciplinaire ou non. Si l'arbitrage avait une issue favorable, il conviendrait de définir des modalités de soutien et des objectifs attendus.

Les *process* et modalités d'évaluation mis en œuvre, dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêts, obéissent au calendrier suivant :



A. TANGUY signale que deux OI ont rejoint le peloton à la fin du mois octobre.

T. DORÉ explique que le rattrapage des deux OI, qui avaient été identifiés comme lanternes rouges, a peut-être été déjà effectué

A. TANGUY demande si les OI connaîtront bientôt la composition finale de leur SEAB.

T. DORÉ répond par l'affirmative, se demandant au passage s'il serait vraiment nécessaire que le CODIR valide toutes les compositions de SEAB. Il serait en effet probablement plus pertinent de déléguer à la vice-présidence cette validation et de soumettre cette proposition lors du prochain CODIR.

J-P. MAHY souhaiterait savoir qui prendra l'initiative de réunir le comité de suivi.

T. DORÉ répond qu'il ne devrait pas y avoir 36 000 réunions de comité non plus et qu'un seul échange pourrait suffire entre le comité et les autres parties en présence.

J-P. MAHY explique que 11 OI ont sollicité d'être auditionnés et qu'il pourrait être lourd d'organiser 11 réunions du comité de suivi.

O. NUSSE craint que cela ne rigidifie le calendrier. Partant de là, il ne jugerait pas très pertinent d'exiger une validation à chaque fois qu'une proposition devra être examinée.

V. CROS note que le calendrier a un peu évolué, au fil du temps. Partant de là, il souhaiterait savoir si cette évolution résulte d'une réponse pragmatique de la Direction de l'Université ou d'une évolution du contenu des objets interdisciplinaires dont il est présentement question. Il sollicite en outre des informations sur le degré de recouvrement mis en œuvre dans ce cadre.

T. DORÉ répond que l'origine du décalage constaté résulte de la pandémie et de la surcharge de travail. Le ralentissement des procédures, enregistré sur le terrain, est donc le fait d'impondérables. A noter en outre que la caractérisation des objets interdisciplinaires s'est faite progressivement, sachant que lesdits objets ont vocation, par construction, à être transversaux aux *Graduate Schools*.

T. DORÉ souligne en outre la nécessité de répondre à des défis sociétaux et à la nécessité que les GS ne méconnaissent pas ces objets interdisciplinaires.

C. ROGEL-GAILLARD réclame la communication de la liste de tous les porteurs d'objets interdisciplinaires.

A. TANGUY indique qu'il a été demandé aux responsables d'OI de déclarer plusieurs GS piliers en novembre et de ne pas faire mention de toutes les GS dans leur déclaration. Les GS secondaires ne devront quant à elles être mentionnées qu'au SEAB.

O. NUSSE indique qu'il n'est pas toujours possible d'identifier le bon interlocuteur, même si le document 2B contient un certain nombre de noms.

III. Budget recherche 2021 au périmètre « composantes » :

1. Propositions de principe sur les enveloppes budgets fédérations, accueil des nouveaux arrivants PR, accueil de chercheurs étrangers, valorisation, enveloppe de réserve

En l'absence de répartition budgétaire globale du budget IDEX, **T. DORÉ** indique que la décision sur les actions de recherche sur budget IDEX est reportée au début de l'année 2021. Cette discussion est donc reportée à la séance du mois de février.

En ce qui concerne le budget au périmètre composantes, le 25 mai la commission recherche a rendu un avis consistant à ne pas opérer de bouleversement majeur, tant que le calage du périmètre affiliation ne sera pas effectif. Il convenait en outre d'éviter les multiplications d'appels à projets et d'articuler au mieux ce qui relevait des périmètres « affiliation » et « composantes ».

Un GT a été mis en place et un travail important a été accompli avec les composantes. A l'issue de la commission recherche du 29 juin, les principes de répartition du budget recherche au périmètre composantes pour l'année 2021 a été présenté aux DU, et il a été procédé au lancement des appels à projets.

En date du 16 septembre et du 21 octobre, la commission recherche a été informée du déroulement du processus à l'œuvre, avec fourniture d'éléments de cadrage et réalisation de simulations.

A ce stade, l'hypothèse globale, non encore validée, d'une fourchette oscillant entre 7275 K€ et 7375 K€ (hors contrats doctoraux), contre 6850 K€ pour l'ex Université Paris-Sud, a été retenue pour le budget recherche au périmètre composantes.

Ce budget se répartirait comme suit :

- fédérations à hauteur de 15 K€ par fédération sauf CPPS (10 demandés), soit 85 K€, sans engagement pour 2022 ;
- accueil des nouveaux à hauteur de 240 K€ pour nouveaux PR, possiblement pris en charge par la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) ;
- accueil d'étrangers à hauteur de 90 K€ ;
- valorisation de la recherche à hauteur de 260 K€ ;
- constitution d'une « enveloppe réserve », oscillant entre 0 et 100 K€ (selon le budget global réel affecté)
- une enveloppe pour les ERM autour de 600k€
- le reste pour les récurrents, pour un budget estimé à 6M€

J-P. MAHY juge dommage que la CPPS soit pénalisée, en regard des autres fédérations. Partant de là, il s'interroge sur les arguments invoqués pour n'accorder que 10 K€ à cette fédération, en regard des 15 K€ alloués aux autres fédérations.

T. DORÉ répond que certaines fédérations ont d'autres contributeurs dont l'IPP, ce qui explique qu'elles n'aient pas un besoin supérieur en termes d'approvisionnement de fonds.

P. FOURY demande si l'enveloppe valorisation était la même à l'Université Paris-Sud

T. DORÉ confirme que l'ordre de grandeur était le même, autour de 250 K€.

I. TURBICA demande si la contribution pour les nouveaux serait versée à l'unité de recherches, pour chaque PR nommé.

T. DORÉ répond par l'affirmative.

I. TURBICA s'enquiert du caractère nominatif de ces versements.

T. DORÉ répond par l'affirmative, expliquant que ces versements visent à faciliter le démarrage du programme du nouveau recruté.

I. TURBICA demande si ces versements concernent chaque nouvel arrivant PR et MCF.

T. DORÉ répond qu'il existe une autre enveloppe pour les chargés de recherches et les maîtres de conférences de 10 K€, prévue sur le budget SFRI.

K. OLAUSSEN souhaiterait connaître le sort réservé à l'enveloppe de 240 K€ dédiée à l'accueil des nouveaux PR, au vu des possibilités de prise en charge par la LPR.

T. DORÉ explique qu'il n'a pas gardé ces 240 K€ comme marge de manœuvre dans la mesure où cela reste hypothétique, à ce stade. Il précise en outre que l'augmentation du budget de l'ANR est certaine, dans la LPR, mais que la question de la contribution à l'accueil des nouveaux arrivants ne figure pas, quant à elle, dans le dur de la loi.

P. CHOMAZ s'enquiert de la jauge induite par le « au moins partiellement » dont il est fait mention au point 3 a.

T. DORÉ répond qu'il s'agit d'un document du mois de juin sur lequel il n'y a pas lieu de revenir.

2. Propositions de principe pour les ERM

T. DORÉ indique en outre que l'enveloppe « Equipements de recherche mutualisés » nécessitait un appel à candidatures, lancé en juillet selon un cadrage précisé par écrit, avec retour pour le 14/09. 18 réponses sont parvenues, dont 17 éligibles pour un montant total de 927 064 euros. L'évaluation de chaque demande a été réalisée par des experts extérieurs et par les composantes concernées, avec des notes situées entre 25 et 30 (sauf une).

Le travail réalisé avec les composantes a conduit à la proposition suivante :

Unité porteuse	Faculté	Equipement	Montant demandé	Montant ajusté	Montant ajusté x 0,8 sauf exception
IMVA-HB	Médecine	Development of a histopathology laboratory for preclinical and clinical models of infectious diseases	76 902 €	59 919 €	47935
US45	Médecine	Technologie Nanopore pour le contrôle qualité en thérapie génique et cellulaire	16 284 €	16 284 €	16284
IGPS	Pharmacie	Plateforme d'électrophorèse capillaire couplée à une détection fluorescente multi-longueurs d'onde	75 000 €	75 000 €	75000
IPST	Pharmacie	Instrument d'amplification quantitative digitale	70 000 €	0 €	0
CIAMS	Sci. Sport	Plateforme pour l'analyse du contrôle postural	40 000 €	40 000 €	32000
C2N	Sciences	In situ growth of 2D chalcogenides	52 700 €	52 700 €	42160
FAST	Sciences	Mesure de la stabilité de dispersions colloïdales	48 690 €	0 €	0
GEOPS	Sciences	Spectromètre de masse MAT253 dans le cadre de la plateforme PANOPLY	90 000 €	0 €	0
GEOPS	Sciences	Investigation minéralogique par micro-diffraction des rayons X	66 000 €	66 000 €	52800
GQE Le Moulon	Sciences	Plateforme de culture en mésocosmes	23 188 €	23 188 €	18550
I2BC	Sciences	Liquéfacteur pour la RMN à haut champ de Paris-Saclay	80 000 €	80 000 €	64000
ICMMO	Sciences	RMN ICMMO	75 000 €	75 000 €	60000
ICP	Sciences	Lecteur de micro-plaques pour la plateforme SpCy	37 000 €	37 000 €	29600
IJCLab	Sciences	Ligne de faisceaux d'ions couplée à un diffractomètre de rayons X	43 000 €	43 000 €	34400
IJCLab	Sciences	MULTIPAC	28 700 €	0 €	0
ISMO	Sciences	CoCoM – Microscope Confocal Corrélatif Multimodal	70 000 €	70 000 €	56000
Neuro-PSI	Sciences	3DTrace	34 600 €	34 600 €	27680
Total			927 064 €	672 691 €	556410

P. LESOT note que certains projets ont été reportés mais ne doivent pas être oubliés sur la durée.

Il s'enquiert en outre de la justification invoquée pour appliquer un facteur 0,8 à certains projets et pas à d'autres.

T. DORÉ confirme la nécessité de maintenir un effet mémoire sur les projets.

Il précise par ailleurs que chaque projet fait l'objet de négociations en propre, ce qui explique que des facteurs différents s'appliquent à chacun d'entre eux.

V. CROS fait observer qu'une réduction de 20 % se révélerait très pénalisante pour les projets sur les équipements qui ne portent pas sur des montants énormes, dans la mesure où cela contraindrait les porteurs de projets à se mettre en quête d'autres sources de financement.

T. DORÉ prend note de cette remarque. Il se demande enfin si le recours à des évaluateurs externes est vraiment nécessaire, d'où la mention d'un dispositif à améliorer en 2021.

3. Examen des simulations pour les récurrents des unités (deux enveloppes)

T. DORÉ indique que l'enveloppe « coûts structurels » nécessitait un recensement mené auprès des unités, lancé en juillet selon un cadrage précisé par écrit, qui s'est achevé le 25 septembre. Elle a nécessité un certain nombre d'interactions avec les DU pour caler :

- la nature des dépenses éligibles (en particulier écarter les dépenses non liées au coût structurel de la recherche, ou liées aux bâtiments) ;
- les périmètres d'unité concernés (avec une limitation aux équipes concernées par les agents de l'UPSaclay dans le cas de faibles proportions d'agents concentrés dans une partie de l'unité).

Comme demandé par la CR, des simulations de l'impact du changement de calcul ont été réalisées, présentées aux composantes, puis au bureau de la CR qui a demandé quelques simulations complémentaires. Leur résultat a également été transmis aux DU, ce qui a engendré quelques réactions.

Les résultats majeurs des simulations et des échanges qui ont eu lieu sont les suivants :

- Le nouveau mode de calcul des récurrents pourrait avoir des impacts très significatifs, à la hausse ou à la baisse, sur la dotation UPSaclay des laboratoires.
- Les personnels pris en compte dans la part-chercheur, la proportion des coûts structurels considérée, le coefficient majorant pour les unités uniquement universitaires, ont des impacts ; mais relativement limités par rapport à la prise en charge de coûts réels de la recherche plutôt que de forfaits (+ MRM + crédits spéciaux).
- La prise en compte en 2021 des baisses ou hausses brutes serait insupportable pour les unités à forte baisse.

Il existe des correctifs à pratiquer sur les coûts structurels comme sur les effectifs (en cours), et peut-être d'autres équations à imaginer.

L'évaluation des coûts structurels est en soi un élément utile pour chaque unité et pour les tutelles.

Un cas particulier d'UMS (BJH) a été mis en exergue.

V. CROS fait observer qu'au sein de deux UFR, tous les laboratoires enregistrent des hausses importantes.

T. DORÉ rappelle que les deux enveloppes ne sont pas indépendantes. Il précise en outre que les hausses constatées dans l'UFR DEG sont liées à une augmentation de la part « chercheurs » pour les chercheurs de cette UFR. Il n'y aura pas, en outre, de coûts structurels à prendre en considération, sauf dans une unité

A contrario, dans les UFR de pharmacie et de médecine, les coûts expérimentaux étaient sous-évalués au vu de la manière dont le forfait était attribué antérieurement. Une hausse des coûts est ainsi logiquement constatée lorsque l'on prend en compte la réalité des coûts structurels, même si l'origine de l'augmentation peut avoir des sources différentes.

P. LESOT note le décalage des chiffres présentés avec la réalité, sur le terrain, et souligne l'importance de prendre en compte la réalité des laboratoires sans plus attendre. En tout état de cause, il ne serait pas possible de baisser les dépenses de 15 à 20 % pour certains laboratoires qui rencontrent déjà des difficultés. Pour l'heure, il faudrait prendre garde à ne pas augmenter systématiquement les ressources des entités qui avaient de petites dotations et à réduire celles des entités qui jouissaient de dotations importantes.

T. DORÉ répond que tout le dispositif est parfaitement transparent et que l'idée n'est pas que les gros pourront se débrouiller et que seuls les petits seront aidés.

P. LESOT estime que les chiffres présentés donnent pourtant cette impression.

T. DORÉ assure que d'autres critères que la taille sont pris en compte. Il convenait de ne pas rester sur des aspects forfaitaires et de bien tenir compte de la réalité des coûts structurels, souvent insuffisamment évalués au travers de la prise en charge forfaitaire. En tout état de cause, la prise en compte de la réalité conduit à des évolutions parfois à la baisse

P. CHOMAZ s'inquiète du fait qu'il existe des correctifs. Elle craint en outre une perte de transparence et s'interroge sur la suite du processus.

P. FOURY souligne quant à elle la difficulté d'évaluer les coûts structurels. Partant de là, elle se demande s'il faudrait réaliser cette évaluation sur une année ou la faire porter sur plusieurs années, ce qui rendrait l'exercice encore plus difficile.

Sur une même discipline, elle s'étonne qu'il y ait tant de variations. Les disciplines étaient prises en compte dans les calculs passés et là, pour une discipline donnée, et en particulier Sciences et Ingénierie, les budgets peuvent énormément varier, soit à la hausse, soit à la baisse. A n'en pas douter, il serait difficilement acceptable que les baisses brutes soient directement affectées aux unités.

T. DORÉ confirme l'existence d'une zone grise et la difficulté à identifier précisément les coûts structurels. La situation est toutefois plus transparente que par le passé, sachant que l'on assignait précédemment le même coût structurel à toutes les unités.

A ce stade, les chimistes peuvent avoir du mal à accepter que les coûts structurels déclarés soient inférieurs à ceux déclarés par les entités de biologie ou de physique. Il n'en reste pas moins que si l'on veut prendre en compte la réalité des coûts structurels, il faut pousser le processus jusqu'à son terme.

O. NUSSE indique que certains laboratoires mentionnent des coûts structurels qui ne sont pas vraiment facturables.

T. DORÉ en convient.

S. RETAILLEAU salue le travail effectué, qui met en exergue les situations des différentes entités en toute transparence, afin de prendre les bonnes décisions. Dans un tel contexte, il faut se poser la question des coûts au plus près de la réalité de chaque laboratoire ou unité de recherche, ce qui n'est pas toujours aisé. Il faut ensuite évaluer les impacts. Il faut se poser les questions au niveau des laboratoires et des composantes, tout en positivant toute la démarche entreprise, sans aller d'un extrême à l'autre.

V. CROS pense que les DU vont faire en sorte de mieux définir leurs coûts structurels en 2021, dans une période de forte turbulence pour les laboratoires et pour l'ensemble des acteurs en présence. En tout état de cause, les fortes hausses sont des bonnes nouvelles à court terme mais risquent de générer de fortes incertitudes pour la suite.

T. DORÉ redit qu'il y a eu des échanges avec les composantes et les directeurs d'unités, sur tous ces sujets, et notamment avec ceux des unités qui ont enregistré la baisse la plus forte.

4. Discussion de la répartition entre enveloppes selon le budget global alloué à la recherche pour 2021 (pour décision)

Poursuivant le déroulé de sa présentation, **T. DORÉ** présente alors plusieurs décisions possibles pour le récurrent :

- adopter un scénario pour 2021, avec mandat à la VP recherche d'affiner les valeurs de coûts structurels et d'effectifs d'ici mi-décembre pour calcul des dotations. Si cette solution était retenue, il conviendrait de s'interroger sur le scénario à mettre en œuvre.
- conserver pour 2021 le mode de calcul de 2020, avancer dans les semaines qui viennent sur d'autres scénarios et décider en mars pour 2022. Si cette solution était retenue, il conviendrait de s'interroger sur les scénarios supplémentaires à envisager.

O. NUSSE estime que le travail accompli aura plus de sens si la commission recherche se place d'emblée dans une logique pluriannuelle.

T. DORÉ est d'accord pour discuter sur la trajectoire, même s'il n'est pas certain que cette question soit prédominante pour 2021.

S. RETAILLEAU confirme que les acteurs en présence ont besoin de perspectives et qu'il faut en tenir compte.

M-A AMORIM reconnaît que les entités ont pris des habitudes, sur lesquelles il est difficile de revenir.

À cet égard, il jugerait opportun de revenir sur les différents scénarios pour les différentes composantes, étant entendu que globalement, le budget des laboratoires, à l'échelle des composantes, semble en augmentation au vu des tableaux fournis.

T. DORÉ confirme l'augmentation du budget pour l'année 2021, qui était de 5 millions d'euros antérieurement et a été établi à 6 millions d'euros pour l'exercice à venir.

M-A AMORIM souligne qu'il conviendrait de tout mettre en œuvre pour que les chiffres ne soient pas négatifs pour les composantes au niveau global. A n'en pas douter, si l'on se place trop dans l'expectative, il faudra réintégrer les MRM dans les budgets. Partant de là, il serait probablement plus judicieux de donner la main aux composantes pour gommer les disparités.

T. DORÉ indique qu'il n'a pas été envisagé de donner la main aux composantes.

S. RETAILLEAU répond que ce n'est pas envisageable et que les composantes ne pourront pas prélever des fonds sur leur budget pour compenser.

T. DORÉ note qu'il n'a pas été suggéré de prélever des fonds sur le budget des composantes mais que celles-ci aident à arbitrer pour que les baisses enregistrées par certaines d'entre elles viennent compenser les hausses enregistrées par d'autres.

M-A AMORIM confirme que c'était bien là le sens de son propos.

S. RETAILLEAU confirme l'impossibilité d'opérer un repositionnement des choix effectués sur les différentes composantes. En tout état de cause, il faut que la Direction de l'Université prenne ses responsabilités et décide.

J-P. MAHY se dit satisfait du travail fourni. Il exprime en outre sa préférence pour le scénario 2.

T. DORÉ note que J-P. Mahy a une préférence pour le scénario 2.

P. LESOT partage l'approbation du scénario 2, qui remporte également sa préférence pour 2021, sachant qu'un nouveau scénario devrait pouvoir être initié à l'horizon 2022.

J-P. MAHY partage ce point de vue, estimant que cela laisserait le temps aux directeurs de s'organiser, voire de trouver d'autres financements notamment pour les plateformes

P. FOURY n'est pas favorable à un report. S'agissant des simulations et des différents scénarios proposés, elle s'étonne de la faiblesse du lissage envisagé. A n'en pas douter, en effet, il faudrait lisser davantage, sachant que les disparités les plus notables sont souvent enregistrées dans les gros laboratoires. Partant de là, il aurait probablement fallu imaginer un lissage en positif et en négatif.

S. RETAILLEAU estime qu'il ne faut pas opposer les gros laboratoires aux petits, dans la mesure où certains gros laboratoires enregistrent des hausses et certains petits des baisses.

Rappelant par ailleurs l'existence d'un modèle prédéfini, elle avoue par ailleurs ne pas clairement entrevoir ce que voudrait dire un lissage important, en regard du scénario 2.

Pour finir, **S. RETAILLEAU** souligne la nécessité de s'assurer que les modes de calcul sont bien validés et bien compris par les uns et par les autres.

T. DORÉ juge envisageable de différer la mise en application et de travailler sur de nouvelles simulations, ce qui ne modifierait malgré tout pas tellement la donne. La vraie différence concerne les coûts structurels entre entités.

Saluant la qualité du travail effectué sur ce dossier, **J. SHYKOFF** ne jugerait pas opportun de laisser la main aux composantes, d'autant que tous les DU ont dû avoir accès au processus. Il semble important, à ce stade, de réfléchir au modèle économique, sachant qu'il y a différentes façons de faire le même travail. Il faut comprendre et réfléchir, afin de voir si l'on peut s'adapter aux nouvelles réalités. Forte d'un tel constat, J. Shykoff affirme être favorable au scénario 2 également, à condition d'appliquer des règles claires et transparentes.

T. DORÉ pense que les règles appliquées sont déjà suffisamment transparentes. Il pourrait toutefois être envisagé de travailler avec les unités pour améliorer la prise en charge de la réalité des coûts structurels.

J. SHYKOFF note qu'il faut prendre une décision sur cette question, à moins que cela ait déjà été fait.

S. RETAILLEAU assure que la décision n'a pas encore été prise. Elle précise en outre qu'adopter la solution 2 revient à prendre l'ancienne enveloppe, à y ajouter les MRM ainsi qu'une petite augmentation et à appliquer ensuite des anciennes règles sur les effectifs et les coefficients par laboratoire. Il s'agit, dans les faits, d'inclure l'enveloppe ex-MRM dans l'enveloppe globale.

T. DORÉ fait observer que si l'on ne reconduisait pas les MRM, des baisses seraient enregistrées pour toutes les entités qui bénéficieraient de ce dispositif.

V. CROS estime que le seul point qui pourrait faire pencher pour le scénario 2, c'est le contexte compliqué de l'année 2020.

S. RETAILLEAU souligne que tous les acteurs en présence pourront être tenus pour responsables de ce qui aura été décidé.

T. DORÉ confirme les besoins d'explications sur tel ou tel dispositif. Il s'agirait toutefois de faire montre d'honnêteté pour l'ensemble des acteurs en présence.

S. RETAILLEAU souligne la nécessité de prendre la mesure des impacts à attendre de toutes ces mesures prises, tout en portant une attention particulière à la maîtrise du modèle.

P. FOURY est favorable à l'adoption d'un nouveau mode de calcul et à sa présentation à l'été.

B. BOURGUIGNON indique que C. Paulin est elle aussi favorable au scénario 2. Il entend toutefois que personne ne remet en cause le bien-fondé du scénario 1. Partant de là, à partir du moment où les acteurs en présence s'accordent sur la nécessité de limiter fortement les hausses et les baisses pour 2021, il semblerait plus judicieux de s'engager dans le scénario 1 pour l'année 2021.

Il précise en outre que si les responsables de l'ICMMO et du LPS ont accusé le coup, ils n'en ont pas moins compris la démarche et ne sont pas scandalisés par les mesures, loin s'en faut, d'autant que l'impact enregistré, correspondant à une décroissance de 15 % seulement, n'est pas si terrible.

T. DORÉ prend acte du fait que P. Foury se dit favorable à une prise en compte pluriannuelle des coûts structurels. Il constate par ailleurs un équilibre entre les positions des uns et des autres concernant l'adoption du scénario 1 ou du scénario 2.

S. RETAILLEAU souhaiterait savoir si les membres de la Commission sont prêts à acter le modèle retenu. Elle s'interroge en outre sur le scénario et le mode de lissage qui seront définitivement retenus.

V. CROS ne juge pas pertinent de s'engager sur plusieurs années sur un mode de lissage.

S. RETAILLEAU précise que l'engagement pris ne vaudrait que sur l'année 2021.

V. CROS objecte que le modèle retenu s'appliquerait sur plusieurs années.

P. FOURY fait observer que les coûts structurels évoluent tous les ans.

S. RETAILLEAU suggère de se laisser jusqu'à mi-décembre pour voir ce que l'on place derrière le vocable de coûts structurels.

P. FOURY confirme que les coûts structurels peuvent évoluer d'une année sur l'autre.

5. Discussion sur les objectifs pour les années suivantes

T. DORÉ explique qu'il conviendra de poursuivre une stratégie d'ajustement, à l'horizon 2022, 2023 et 2024, précisant que plusieurs options pourront être envisagées, lesquelles pourraient prendre les formes suivantes :

- Déplafonnement progressif ? (par exemple -10, -25, intégral)
- Déplafonnement progressif limité ? (par exemple -10, -20, -20)
- Plafonnement stabilisé ? (par exemple -10, -10, -10)

Il conviendra également de s'interroger sur les modalités de mise en œuvre d'une éventuelle révision des coûts structurels, afin de déterminer si celle-ci devra être régulière et complète, porter seulement sur des engagements structurels pris avant 2020 ou ne pas exister du tout.

Dans tous les cas, toute demande structurelle (portant sur un équipement en particulier) devra s'accompagner d'un modèle économique de fonctionnement.

Enfin, sans doute convient-il de rappeler que si la commission opte ce jour pour le scénario 1, la discussion ne sera pas achevée.

P. LESOT jugerait utile de prendre le temps de pouvoir affiner le nouveau modèle.

P. FOURY a l'impression que S. Retailleau et T. Doré ne sont pas complètement d'accord sur ce qu'il adviendra si le scénario 2 était retenu.

S. RETAILLEAU assure être tout à fait en phase avec T. Doré sur ce qu'il adviendra si cette hypothèse était finalement retenue.

T. DORÉ suggère de procéder au vote sur ce point de l'ordre du jour.

→ Il est procédé à un vote formel sur ce point de l'ordre du jour. Le scénario 1 remporte 11 voix, de même que le scénario 2. 7 abstentions sont également enregistrées.

T. DORÉ note que le vote ne permet pas de départager les parties en présence et d'opter clairement pour l'un des deux scénarios. Face à ce constat, c'est le scénario 2, le plus conservatoire, qui l'emporte.

S. RETAILLEAU souligne l'importance de se donner le temps de la pédagogie. A n'en pas douter, certains éléments continuent d'interroger les directeurs de composantes et il semblerait difficile, à ce stade des échanges, d'opter pour un modèle bien précis.

T. DORÉ rappelle que la Commission Recherche ne doit pas perdre de vue son objectif d'équité maximale. Il rappelle ensuite la répartition proposée entre les différentes enveloppes, selon le budget global alloué à la recherche pour 2021 :

- Fédérations : 85 K€ ;
- Accueil nouveaux : 240 K€ possiblement pris en charge par LPPR ;
- Accueil étrangers : 70 à 120 K€ ;
- Valorisation : 260 K€ ;
- Enveloppe « réserve » : 0 à 100 K€ ;
- ERM : 600 K€ ;
- Récurrent 6 millions d'euros.

➤ **La Commission de la Recherche de l'Université Paris-Saclay,**

- **Vu** le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-3 et suivants ;
- **Vu** le décret n°2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts ;
- **Vu** les statuts de l'Université Paris-Saclay ;
- **Considérant** que la Commission de la Recherche est appelée à adopter la répartition entre enveloppes selon le budget global alloué à la recherche pour 2021 ;

➤ **Après en avoir délibéré,**

Article unique : **ADOpte** la répartition entre enveloppes et les règles de calcul pour chacune d'entre elles selon le budget global alloué à la recherche pour 2021.

→ La CR donne un avis favorable à l'unanimité sur la répartition des différentes enveloppes.

IV. Demande de changement d'unité d'affectation de Madame M. JACQUEY (pour avis)

➤ **La Commission de la Recherche de l'Université Paris-Saclay,**

- **Vu** le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-3 et suivants ;
- **Vu** le décret n°2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts ;
- **Vu** les statuts de l'Université Paris-Saclay ;

- **Vu** le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;
- **Vu** la demande de changement d'affectation en unité de recherche qui lui est présentée ;

Considérant que la Commission de la Recherche est appelée à examiner la demande de changement d'affectation en unité de recherche déposée par Madame Marion Jacquey.

➤ **Après en avoir délibéré,**

Article unique : DONNE UN AVIS FAVORABLE à la demande de changement d'affectation en unité de recherche déposée par Madame Marion Jacquey.

➔ La CR donne un avis favorable à l'unanimité à cette délibération.

V. Demande de modulation de service de Monsieur N. ENRIQUEZ (pour avis)

➤ **La Commission de la Recherche de l'Université Paris-Saclay,**

- **Vu** le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-3 et suivants ;
- **Vu** le décret n°2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts ;
- **Vu** les statuts de l'Université Paris-Saclay ;
- **Considérant** que la commission de la recherche est appelée à examiner la demande de réduction de service d'enseignement de 24h équivalent TD par an pour l'année universitaire 2020/2021, en tant que Coordinateur adjoint de la branche Mathématiques-Physique du Labex LMH, présentée par Monsieur Nathanaël ENRIQUEZ ;

➤ **Après en avoir délibéré,**

Article unique : DONNE UN AVIS FAVORABLE pour l'attribution à Monsieur Nathanaël ENRIQUEZ d'une réduction de service d'enseignement de 24h équivalent TD pour l'année universitaire 2020/2021, en tant que Coordinateur adjoint de la branche Mathématiques-Physique du Labex LMH.

➔ La CR donne un avis favorable à l'unanimité à cette délibération.

VI. Validation de deux changements de directeurs d'unités (pour avis)

P. LESOT demande si les changements de directeurs d'unités, soumis ce jour à l'approbation des membres de la CR, sont des renouvellements classiques ou des renouvellements en cours de mandat.

T. DORÉ précise qu'il s'agit de renouvellement à mi-mandat

Objet : Nomination du directeur de l'unité de recherche LMN – Laboratoire des maladies neurodégénératives

➤ **La Commission de la Recherche de l'Université Paris-Saclay,**

- **Vu** le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-3 et suivants ;
- **Vu** le décret n°2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts ;
- **Vu** les statuts de l'Université Paris-Saclay ;
- **Vu** l'avis du conseil de l'unité de recherche LMN – Laboratoire des maladies neurodégénératives, en date du 25/09/2020 ;
- **Considérant** que la commission de la recherche est appelée à examiner la nomination de Monsieur Gilles BONVENTO en tant que directeur de l'unité de recherche LMN – Laboratoire des maladies neurodégénératives ;

➤ **Après en avoir délibéré,**

Article unique : **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la nomination de Monsieur Gilles BONVENTO en tant que directeur de l'unité de recherche LMN – Laboratoire des maladies neurodégénératives

➔ La CR donne un avis favorable à l'unanimité à cette délibération.

P. FOURY quitte la session le temps de cette délibération qui la concerne directement.

Objet : **Nomination du directeur de l'unité de recherche LPS – Laboratoire de physique des solides**

➤ **La Commission de la Recherche de l'Université Paris-Saclay,**

- **Vu** le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-3 et suivants ;
- **Vu** le décret n°2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts ;
- **Vu** les statuts de l'Université Paris-Saclay ;
- **Considérant** que la commission de la recherche est appelée à examiner la nomination de Madame Pascale FOURY-LEYLEKIAN en tant que directeur de l'unité de recherche LPS – Laboratoire de physique des solides ;

➤ **Après en avoir délibéré,**

Article unique : **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la nomination de Madame Pascale FOURY-LEYLEKIAN en tant que directeur de l'unité de recherche LPS – Laboratoire de physique des solides ; sous réserve que le conseil de l'unité de recherche donne un avis favorable à cette nomination.

➔ La CR donne un avis favorable à l'unanimité à cette délibération.

VII. Informations :

1. Sur les résultats de l'appel région Chaires B. Pascal

T. DORÉ indique que l'UPSaclay (dans son périmètre le plus large) avait proposé cinq candidats suivants. La Région a effectué son choix, et les résultats sont les suivants :

Lauréats des Chaires Blaise Pascal 2020 :

- M Paolo MANCOSU - Paris 1 ;
- Mme Jasna BRUJIC - ESPCI (PSL) ;
- Mme Daria SOKHAN - CEA (Paris-Saclay) ;
- M Leonid LIVAK - Sorbonne Université.

Liste complémentaire :

- M Maximilian STERNBERG – EHESS,
- M. Albert STEBBINS – Paris Saclay.

2. Sur différents points relatifs à la science ouverte

E. AUGÉ rappelle que le Comité de pilotage UPSaclay sur la science ouverte est dorénavant en place. Une seconde réunion de cette instance, élargie aux référents SO des *Graduate Schools*, se tiendra le 6 janvier 2021.

Trois priorités sont poursuivies dans ce cadre : Portail HAL, Identification ORCID, Formation des doctorants à la gestion des données (DMP)

E. AUGÉ signale en outre que le réseau des référents SO de la CPU est assez actif et tiendra sa 3^{ème} réunion le 15 décembre. A ce stade, ce réseau a déjà permis de discuter de « *Peer Community In* » (<https://peercommunityin.org/>) et il sera possible d'en discuter en CoPil de l'UPSaclay en date du 6 janvier 2021.

L'UPSaclay a adhéré comme membre à l'association Cloud Européen de la Science Ouverte (EOSC) dont la Première AG se tiendra le 17 décembre. Cette association compte 128 membres, 48 observateurs et 16 organisations mandatées par un pays

Les 16 membres français sont les suivants : CEA, CINES, CNRS, CPU, GENCI, IFREMER, INRAE, INRIA, INSERM, IRD, Observatoire Paris, RENATER, Université de Bordeaux, Université Paris, Université Paris-Saclay, Université de Strasbourg.

On dénombre également sept observateurs français – CGE, Couperin, ANR, Université de Lorraine, Université de Nantes, Université Grenoble Alpes, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

L'INRIA a été mandatée par le MESRI et une candidature issue du CNRS au « *board of directors* » a également été enregistrée.

Enfin, le LERU *advice paper* a été adopté :

Implementing Open Science: Challenges and Opportunities for research-intensive universities in LERU

Le groupe des « Ambassadeurs de la Science Ouverte » e la LEUR fonctionne, et cinq groupes de travail ont été constitués, portant sur les thématiques suivantes : *Open Access ; EOSC/FAIR ; Reward/Incentives/Metrix ; Education/Skills/Research integrity ; Public engagement/Citizen Science.*

P. LESOT indique qu'il faudra réfléchir à de nombreux points, sur le portail HAL notamment, comme cela a été mis en exergue lors d'une récente réunion à ce sujet au sein du CNRS. Il se demande notamment s'il devra remplir les deux HAL dans la mesure où il est membre, tout à la fois, du CNRS et de l'Université Paris-Saclay.

E. AUGÉ rappelle qu'un portail n'est qu'un portail, permettant de guider les membres en quête d'informations, mais qu'il n'existe qu'un seul HAL. Il précise en outre que HAL a été créé comme un

modèle reposant sur le volontariat que l'on exige de plus en plus, à l'heure actuelle, le dépôt de documents.

Il précise par ailleurs que la gestion des doctorants sera probablement l'un des premiers dossiers sur lequel il faudra réfléchir, dans un proche avenir.

VIII. Examen d'un cas particulier de demande d'autorisation d'inscription à l'HDR sans doctorat (pour décision de principe)

T. DORÉ indique que la CR a donné un avis le 25 mai sur ce point de l'ordre du jour :

Article unique : **DONNE UN AVIS FAVORABLE** pour l'intégration de la clause visant à exiger des candidats demandant une autorisation d'inscription à l'habilitation à diriger des recherches de l'Université Paris-Saclay qu'ils soient titulaires d'un doctorat.

La vice-présidence recherche est saisie d'une demande d'exception concernant :

- Un candidat de 62 ans, œuvrant au Centre de Recherche en Design ENS-ENSCI, dans le domaine du design sonore
- Ayant contribué significativement à la recherche (pilotage projet ANR), suivi deux thèses, ayant produit une vingtaine d'articles depuis 15 ans
- Seul membre du centre actuel susceptible de passer une HDR
- Dont le dossier a été évalué favorablement par le CS de l'ENS (avec deux rapporteurs externes)

O. NUSSE demande pourquoi cette personne veut soutenir une HDR

T. DORÉ répond que cette demande est motivée par le fait que personne, dans ce laboratoire, n'est en capacité d'encadrer une thèse.

J. SHYKOFF s'étonne qu'il n'y ait pas de thèse dans cette discipline. Elle s'interroge en outre sur le bien-fondé de permettre à un non-titulaire de thèse de diriger une thèse.

T. DORÉ rappelle que le candidat est âgé de 62 ans.

V. CROS est d'accord pour examiner le dossier de cette personne plus avant, ce qui ne présagera en rien de la décision finale de la CR.

S. Kerdine-Rom estime que cette personne pourrait prétendre à une VAE, au vu de son expérience.

T. DORÉ estime qu'il serait compliqué de demander à quelqu'un de 62 ans de passer une thèse en VAE afin de pouvoir encadrer des thèses.

K. Lebarbu s'étonne que cette personne soit la seule à même d'encadrer des thèses, au sein de ce laboratoire.

T. DORÉ imagine qu'une autre personne a déjà suivi des doctorants au sein de cette entité.

J. Shyloff juge que le fait que cette personne soit la seule qui soit formellement identifiée comme potentiel encadrant des futurs thésards qui seront rattachés à ce laboratoire crée un malaise, dans la mesure où cette personne qui n'a pas de thèse ne sera pas épaulée par un collègue dans l'accomplissement de sa mission.

K. Olausson jugerait opportun de solliciter l'avis de l'école doctorale sur ce dossier.

T. DORÉ répond que cet avis sera recueilli ultérieurement.

➔ La CR donne un avis favorable à la majorité à cette délibération. 3 abstentions sont à relever.

IX. Examen des demandes d'ADR (pour avis)

T. DORÉ donne lecture de la délibération relative à l'examen de demandes d'ADR :

- **La Commission de la Recherche de l'Université Paris-Saclay,**
 - **Vu** le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-3 et suivants ;
 - **Vu** le décret n°2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts ;
 - **Vu** l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;
 - **Vu** les statuts de l'Université Paris-Saclay ;
 - **Vu** les demandes d'autorisation à diriger un.e doctorant.e sans HDR qui lui sont présentées ;
 - **Considérant** que la Commission de la Recherche est appelée à examiner les dossiers de demande d'autorisation à diriger un.e doctorant.e sans HDR déposés par :

- Mme BEZU Lucillia (avec mentorat)	- M. GOUY-PAILLER Cédric
- M. FRANÇOIS Christophe	- M. LE Trung Dung (avec mentorat)

➤ **Après en avoir délibéré,**

Article unique : **DONNE UN AVIS FAVORABLE** aux demandes d'autorisation à diriger un.e doctorant.e sans HDR présentée par :

- | | |
|-------------------------------------|------------------------------------|
| - Mme BEZU Lucillia (avec mentorat) | - M. GOUY-PAILLER Cédric |
| - M. FRANÇOIS Christophe | - M. LE Trung Dung (avec mentorat) |

➔ La CR donne un avis favorable à l'unanimité à cette délibération.

X. Examen des demandes d'inscription à l'HDR (pour avis)

T. DORÉ signale qu'un seul dossier pose problème au vu du nombre réduit de publications, à hauteur de six seulement. Il s'agit du dossier de M. Alessandro Pagliuso, par ailleurs de grande qualité du point de vue de la production scientifique, ce qui a conduit la CR à ne pas le rejeter d'emblée. La CR s'attache en effet à ne pas développer une vision purement quantitative, reposant sur la prise en compte, en priorité, du nombre de publications. Partant de là, après en avoir discuté en interne, le Bureau de la CR a estimé qu'il serait bon de recueillir l'avis d'autres membres de l'instance sur le dossier de M. Pagliuso.

F. LE GUEL indique que trois publications dans les meilleures revues du monde peuvent valoir 20 publications dans des revues moins cotées.

T. DORÉ assure que le candidat peut se prévaloir de publications de qualité, dans des revues internationalement reconnues (dont *Nature Communications*).

O. NUSSE fait remarquer que le laboratoire de l'institut Pasteur, dans lequel il a suivi ses études de post-doctorant, vise les publications prestigieuses qui font référence dans le domaine.

P. LESOT s'interroge sur la jeunesse du candidat, qui a obtenu sa thèse depuis moins de 7 ans, en n'ayant encadré qu'un seul étudiant de thèse.

T. DORÉ fait savoir que les autres demandes d'HDR correspondent également à de jeunes quarantennaires.

V. CROS estime que ce dossier pose question sur plusieurs points, qu'il s'agisse du nombre réduit de publications ou du manque d'expérience dans l'encadrement. Partant de là, il se demande pourquoi ce collaborateur ne ferait pas une ADR avant de faire acte de candidature à l'HDR.

Un intervenant suppose qu'il s'agit d'un profil brillant qui veut candidater rapidement à un concours de DR.

Un intervenant souligne qu'il a une JCCC et suppose qu'il veut passer son habilitation avant la fin de son encadrement de thèse, via son ANR.

Une intervenante précise qu'il est ANR jeune chercheur, donc porteur de projet.

T. DORÉ propose de voter ce dossier avec les autres. Il ne relève aucune opposition forte malgré les hésitations. Il demande donc si les membres de la Commission souhaitent effectuer un vote global sur ce point de l'ordre du jour.

Les membres de la Commission consentent à procéder à un vote global (moins 2 abstentions).

T. DORÉ donne lecture de la délibération :

Objet : Examen des demandes d'inscription à l'HDR

- **La Commission de la Recherche de l'Université Paris-Saclay,**
 - **Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-3 et suivants ;**
 - **Vu le décret n°2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts ;**
 - **Vu l'arrêté du 23 novembre 1988 relatif à l'habilitation à diriger des recherches ;**
 - **Vu les statuts de l'Université Paris-Saclay ;**
 - **Vu les demandes d'autorisation d'inscription à l'HDR qui lui sont présentées ;**
 - **Considérant que la Commission de la Recherche est appelée à examiner les dossiers de demande d'autorisation d'inscription à l'HDR déposés par :**
- | | |
|---------------------------|-------------------------------|
| - M. ALUNNI Alessandro | - Mme JANVIER Miho |
| - M. ATTIE David | - Mme LEQUIEN Florence |
| - M. BAELDE David | - M. LOPEZ-CABALLERO Fernando |
| - M. BILLUART Fabien | - Mme MALARTRE Marianne |
| - Mme BLUM Véronique | - Mme MALBRUNOT Chloe |
| - Mme CAMAJI Laure | - M. MERABTINE Abdelatif |
| - Mme CANTAERT Tineke | - M. NGUYEN VIET Dang |
| - Mme DALENA Barbara | - Mme NOCTURNE Gaetane |
| - Mme DEPIERREUX Sylvie | - M. NOEL Nicolas |
| - M. DIAZ-PICHARDO René | - M. OJEDA Javier |
| - M. DRAY Nicolas | - M. PAGLIUSO Alessandro |
| - Mme FRANZELLI Benedetta | - Mme PANNETIER Maëlle |

- Mme GOUSSAULT Perrine
- M. GOUY Sébastien
- M. HERISSE Bruno
- Mme HEUZE Mélina
- M. IBRAHIM Maman Laminou
- M. SEYEDI Darius
- Mme TROUILLAS Marina-Laurie
- Mme VENNAT Elsa
- M. WREN-LEWIS Liam

➔ La CR donne un avis favorable à l'**unanimité** à l'inscription à l'HDR de ces candidats.

- La séance est levée à 13 heures 20 -



Commission de la recherche du conseil académique
de l'Université Paris-Saclay
Séance du 3 février 2021
Délibération n°CR-2021-002

Objet : Répartition des contrats doctoraux de la campagne 2021
P.jointes : Tableau de répartition des contrats doctoraux de la campagne 2021

La Commission de la recherche du conseil académique de l'Université Paris-Saclay,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-4 et suivants ;

Vu le décret n°2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts, notamment l'article 17 des statuts ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 2 mars 2020 portant élection de Madame Sylvie RETAILLEAU présidente de l'Université Paris-Saclay ;

Considérant ce qui suit :

La commission de la recherche est appelée à se prononcer sur la répartition, entre les écoles doctorales, des contrats doctoraux financés par l'Université Paris-Saclay pour la campagne de recrutement 2021.

Après en avoir délibéré,

Article premier : APPROUVE la répartition, entre les écoles doctorales, des contrats doctoraux financés par l'Université Paris-Saclay pour la campagne de recrutement 2021, telle que présentée en annexe.

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Nombre de membres en exercice :	41
Votants :	30
Refus de participer au vote :	
Pour :	29
Contre :	
Abstention :	1

Visa de la Présidente



Répartition finale du budget recherche 2021 au périmètre composantes

CR du 3 février 2021

Budget hors doctorat

Le budget recherche 2021 périmètre composantes arbitré par le conseil d'administration du 8 janvier est de 7351,75k€, ce qui constitue une augmentation d'environ 7% par rapport au budget de 2020. Ce budget se trouve dans le haut de la fourchette discutée en CR (7275 à 7375k€).

Cela a permis la ventilation suivante, en respectant les orientations décidées par la CR le 1° décembre 2020 :

Actions	Montant donné en CR (k€)	Montant attribué (k€)
Fédérations	85	85
ERM	Minimum 556,41 Si possible augmenter	614,55
Accueil nouveaux PR	240	240
Missionnaires invités	90	90
Valorisation	260	260
Récurrents labos	6000 (Garder le mode de calcul de 2020)	Récurrents stricts : 5207 MRM : 793
« Réserve »	A adapter	62,20

La décision de ne pas modifier les modalités de calcul des récurrents en 2021 amène à avoir une politique de reconduction des MRM à l'identique (conforme au vote de la CR de l'UPSud en décembre 2019), la somme disponible pour les réels récurrents est donc d'environ 5200k€. L'augmentation de budget obtenue se traduit donc bien notamment sur le récurrent des unités (+227k€). Le reste profite aux ERM (+ 99,55k€), à l'accueil des nouveaux recrutés (+ 115k€), à la valorisation de la recherche (+10k€), et aux fédérations (+3k€); plus la "réserve" qui n'existait pas. L'augmentation sur ces différentes lignes est supérieure à l'augmentation globale (+60k€) car l'enveloppe des missionnaires invités a été baissée (-60k€).

Répartition des contrats doctoraux (à vérifier avant CR)

Pour l'année 2021, il a été proposé sur la base d'échanges avec les UFR de ne pas modifier la répartition des contrats entre ED par rapport à 2020 (à la prochaine séance de la CR seront discutées des propositions de répartition entre programmes doctoraux pour les années à venir).

Périmètre UPSaclay employeur	Ensemble par ED pour 2021
ABIES	2
SEVE	9
2MIB	19
DEM	7
SSH	0
STIC	18
BIOSIGNE	9
CBMS	14
SDSV	9
EDMH	9
AAIF	3
EDOM	12
PHENIICS	15
PIF	9
ITFA	17
EDSP	8
EOBE	15
INTERFACES	0
SMEMaG (pôle 1)	2
SMEMaG (pôle 2)	3
SEIF	0
SSMMH	3
Ensemble	183

Commission de la recherche du conseil académique
de l'Université Paris-Saclay
Séance du 3 février 2021
Délibération n°CR-2021-003

Objet : Budget recherche 2021 au périmètre Idex
P.jointes : Proposition de répartition du budget recherche 2021 au périmètre Idex

La Commission de la recherche du conseil académique de l'Université Paris-Saclay,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-4 et suivants ;

Vu le décret n°2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts, notamment l'article 17 des statuts ;

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 2 mars 2020 portant élection de Madame Sylvie RETAILLEAU présidente de l'Université Paris-Saclay ;

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 8 janvier 2021 portant approbation du budget 2021 de l'Université Paris-Saclay au périmètre Idex ;

Vu la proposition du CoDiReV de budget recherche 2021 de l'Université Paris-Saclay au périmètre Idex ;

Considérant ce qui suit :

La commission de la recherche est appelée à répartir le budget recherche 2021 au périmètre Idex, dans le cadre fixé par le conseil d'administration et le comité de direction élargi.

Après en avoir délibéré,

Article premier : APPROUVE la répartition du budget recherche 2021 au périmètre Idex, tel que présenté en annexe.

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Nombre de membres en exercice :	41
Votants :	31
Refus de participer au vote :	
Pour :	22
Contre :	
Abstention :	9

Visa de la Présidente

Pr Sylvie RETAILLEAU

Route de l'Université Paris-Saclay
Université Paris-Saclay
Espace Technologique
150 SAINT-AUBERT FRANCE

Budget recherche Idex 2021

Document issu des réunions du CoDiReV des 24/04, 04/09, 25/09, 23/10, puis du 18/12 après arbitrages du CodirE sur l'ensemble du budget Idex.

Propositions

Elles tiennent compte du fait qu'une partie des budgets alloués aux écoles graduées/institut et aux objets interdisciplinaires servira aussi à soutenir des activités de recherche et de valorisation.

Le budget recherche issu de l'Idex doit faire l'objet de décisions relatives (i) à son montant, (ii) aux actions à financer. Les propositions ci-dessous issues du CoDiReV ont été raisonnées de manière à maximiser l'efficacité collective, en tenant compte de ce que feront les GS/I et les OI, et de ce qui est financé directement par les établissements et ONR. Les grandes lignes d'actions qui ont été proposées sont les suivantes, pour un montant total espéré de 6,33M€ :

	Objectif et légitimité	Modalités	Montant annuel envisagé
Politique d'attractivité scientifique de l'Université	Augmentation d'efficacité, valorisation de la marque	A discuter. Tirer bilan des chaires d'excellence, de l'analyse des HiCi, etc.	0,5M€
Soutien à des outils ou activités collectives (MSH, IPA, soutien à des manifestations transversales, soutien à des secteurs en difficulté)	Nécessité de soutenir les objets identitaires, favoriser les actions transversales valorisant le périmètre global, maintien de la qualité sur l'ensemble du périmètre	- Maintien financement IPA (0,3M€) et MSH (0,38M€) - Interactions avec GS/I pour définir répartition manifestations à soutenir - Interactions avec GS/I pour identifier secteurs en difficulté selon trame CoDiReV	1M€
Politique commune de valorisation	Mise en synergie	A discuter avec VP développement économique A discuter avec GS pour répartition des actions à soutenir	1,325M€
Politique commune de coopération internationale en recherche	Mise en synergie et valorisation de la marque	A discuter avec VP RI A discuter avec GS pour répartition des actions à soutenir	0,5M€
Fond de garantie des plateformes pour faire face aux imprévus comme des pannes importantes ou de grosses fluctuations d'utilisation	Subsidiarité avec les tutelles, maintien de la qualité de l'appareil d'appui	Appel annuel en milieu d'année	0,25M€
« Observatoire de la performance » de la recherche et de son financement	Se donner la capacité de suivre la politique scientifique et de l'infléchir	Un chargé de mission environné	0,05M€
Fonctionnement maison du doctorat	Outil collectif doctorat	Formations transverses, SI, communication, fonct	0,375M€
Contrats doctoraux	Appui collectif politique doctorale	Contrats doctoraux internationaux + handicap	2,38M€

Ces propositions ont été remontées au CodirE. Le budget final pour la recherche issu de l'Idex accordé par le CodirE et validé par le CA est en réalité de 5,17M€.

Document de travail

Le CoDiReV a ainsi réévalué les montants des diverses actions, selon le principe suivant :

- *Préserver au maximum les actions collectives de valorisation de la recherche et de doctorat*
- *Conserver l'action de coopération internationale (chaires d'Alembert)*
- *Réduire ou supprimer les actions de recherche peu instruites (attractivité) ou non indispensables (fond de garantie plateformes, observatoire, soutien manifestations)*

Ce qui amène aux propositions finales suivantes :

	Objectif et légitimité	Modalités	Montant annuel envisagé
Politique d'attractivité scientifique de l'Université	Augmentation d'efficacité, valorisation de la marque	A discuter. Tirer bilan des chaires d'excellence, de l'analyse des HiCi, etc.	0€
Soutien à des outils ou activités collectives (MSH, IPA, soutien à des manifestations transversales, soutien à des secteurs en difficulté)	Nécessité de soutenir les objets identitaires, favoriser les actions transversales valorisant le périmètre global, maintien de la qualité sur l'ensemble du périmètre	- Maintien financement IPA (0,3M€) et MSH (0,38M€) et IEA - Interactions avec GS/I pour définir répartition manifestations à soutenir - Diverses cotisations	0,72M€
Politique commune de valorisation	Mise en synergie	POCinLabs et différentes formations	1,185M€
Politique commune de coopération internationale en recherche	Mise en synergie et valorisation de la marque	Hypothèse : chaires d'Alembert permettant de faire venir des collègues étrangers pour séjours longs	0,5M€
Fond de garantie des plateformes pour faire face aux imprévus comme des pannes importantes ou de grosses fluctuations d'utilisation	Subsidiarité avec les tutelles, maintien de la qualité de l'appareil d'appui	Appel annuel en milieu d'année	01M€
« Observatoire de la performance » de la recherche et de son financement	Se donner la capacité de suivre la politique scientifique et de l'infléchir	Un chargé de mission environné	0M€
Fonctionnement maison du doctorat	Outil collectif doctorat	Formations transverses, SI, communication, fonct	0,375M€
Contrats doctoraux	Appui collectif politique doctorale	Contrats doctoraux internationaux + handicap	2,29M€

Commission de la recherche du conseil académique
de l'Université Paris-Saclay
Séance du 3 février 2021
Délibération n°CR-2021-004

Objet : Création de l'unité mixte de service « TEFOR Paris-Saclay »
P.jointes : néant

La Commission de la recherche du conseil académique de l'Université Paris-Saclay,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-4 et suivants ;

Vu le décret n°2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts, notamment l'article 17 des statuts ;

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 2 mars 2020 portant élection de Madame Sylvie RETAILLEAU présidente de l'Université Paris-Saclay ;

Vu le projet de création de l'Unité mixte de service « TEFOR Paris-Saclay » ;

Considérant ce qui suit :

La commission de la recherche est appelée à examiner le projet de création d'une nouvelle unité mixte de service, nommée « TEFOR Paris-Saclay » ; sous la tutelle conjointe de l'Université Paris-Saclay, du CNRS et d'INRAe ; placée sous la direction de M. Jean Stéphane JOLY ; rattachée à la Faculté des Sciences ;

Après en avoir délibéré,

Article premier : DONNE un avis favorable à la création de l'unité mixte de service « TEFOR Paris-Saclay ».

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Nombre de membres en exercice :	41
Votants :	32
Refus de participer au vote :	
Pour :	31
Contre :	
Abstention :	1

Visa de la Présidente



Pr Sylvie RETAILLEAU

Commission de la recherche du conseil académique
de l'Université Paris-Saclay
Séance du 3 février 2021
Délibération n°CR-2021-005

Objet : Création de l'unité mixte de service « Center for iPS Therapy »
P.jointes : Néant

La Commission de la recherche du conseil académique de l'Université Paris-Saclay,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-4 et suivants ;

Vu le décret n°2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts, notamment l'article 17 des statuts ;

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 2 mars 2020 portant élection de Madame Sylvie RETAILLEAU présidente de l'Université Paris-Saclay ;

Vu le projet de création de l'Unité mixte de service « Center for iPS Therapy » ;

Considérant ce qui suit :

La commission de la recherche est appelée à examiner le projet de création d'une nouvelle unité mixte de service, nommée « Cithera – Center for iPS Therapy » ; sous la tutelle conjointe de l'Université Paris-Saclay, de l'INSERM et de l'Université d'Évry Val d'Essonne ; placée sous la direction de Mme Annelise BENNACEUR-GRISCELLI ; rattachée à la Faculté de Médecine ;

Après en avoir délibéré,

Article premier : **DONNE** un avis favorable à la création de l'unité mixte de service « Cithera – Center for iPS Therapy ».

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Nombre de membres en exercice :	41
Votants :	27
Refus de participer au vote :	
Pour : à l'unanimité	
Contre :	
Abstention :	

Visa de la Présidente



Pr Sylvie RETAILLEAU

Commission de la recherche du conseil académique de l'Université Paris-Saclay

Séance du 3 février 2021
Délibération n°CR-2021-006

Objet : Nomination du directeur de l'unité de recherche MICALIS –
Microbiologie de l'Alimentation au service de la Santé
P.jointes : néant

La Commission de la recherche du conseil académique de l'Université Paris-Saclay,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-4 et suivants ;

Vu le décret n°2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts, notamment l'article 17 des statuts ;

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 2 mars 2020 portant élection de Madame Sylvie RETAILLEAU présidente de l'Université Paris-Saclay ;

Considérant ce qui suit :

La commission de la recherche est appelée à examiner la nomination de Monsieur Philippe NOIROT en tant que directeur de l'unité de recherche MICALIS – Microbiologie de l'Alimentation au service de la Santé.

Après en avoir délibéré,

Article premier : **DONNE** un avis favorable à la nomination de Monsieur Philippe NOIROT en tant que directeur de l'unité de recherche MICALIS – Microbiologie de l'Alimentation au service de la Santé.

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Nombre de membres en exercice :	41
Votants :	32
Refus de participer au vote :	
Pour :	31
Contre :	
Abstention :	1

Visa de la Présidente



Pr Sylvie RETAILLEAU

Commission de la recherche du conseil académique
de l'Université Paris-Saclay
Séance du 3 février 2021
Délibération n°CR-2021-007

Objet : Nominatation de la directrice de l'unité de recherche CMBC – Chimie et modélisation pour la biologie du cancer
P.jointes : néant

La Commission de la recherche du conseil académique de l'Université Paris-Saclay,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-4 et suivants ;

Vu le décret n°2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts, notamment l'article 17 des statuts ;

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 2 mars 2020 portant élection de Madame Sylvie RETAILLEAU présidente de l'Université Paris-Saclay ;

Considérant ce qui suit :

La commission de la recherche est appelée à examiner la nomination de Madame Florence MAHUTEAU-BETZER en tant que directrice de l'unité de recherche CMBC – Chimie et modélisation pour la biologie du cancer.

Après en avoir délibéré,

Article premier : **DONNE** un avis favorable à la nomination de Madame Florence MAHUTEAU-BETZER en tant que directrice de l'unité de recherche CMBC – Chimie et modélisation pour la biologie du cancer.

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Nombre de membres en exercice :	41
Votants :	32
Refus de participer au vote :	
Pour : à l'unanimité	
Contre :	
Abstention :	

Visa de la Présidente



Pr Sylvie RETAILLEAU

Commission de la recherche du conseil académique de l'Université Paris-Saclay

Séance du 3 février 2021
Délibération n°CR-2021-008

Objet : Demande de changement d'unité de recherche d'affectation
P.jointes : néant

La Commission de la recherche du conseil académique de l'Université Paris-Saclay,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-4 et suivants ;

Vu le décret n°2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts, notamment l'article 17 des statuts ;

Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 2 mars 2020 portant élection de Madame Sylvie RETAILLEAU présidente de l'Université Paris-Saclay ;

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 13 octobre 2020 approuvant le processus de changement d'affectation en unité de recherche des enseignants-chercheurs de l'Université Paris-Saclay ;

Considérant ce qui suit :

La commission de la recherche est appelée à examiner la demande de changement d'affectation en unité de recherche déposée par Monsieur Philippe BILLIALD, en application de la procédure adoptée par le conseil d'administration.

Après en avoir délibéré,

Article premier : DONNE un avis favorable à la demande de changement d'affectation en unité de recherche déposée par Monsieur Philippe BILLIALD.

Article 2 : La présente délibération sera notifiée à l'intéressé par une notification individuelle et mise à disposition des membres de la Commission de la Recherche restreinte.

Nombre de membres en exercice :	41
Votants :	32
Refus de participer au vote :	
Pour : à l'unanimité	
Contre :	
Abstention :	

Visa de la Présidente



Pr Sylvie RETAILLEAU